



Communiqué de presse

Lundi 18 octobre 2021

Anne Hidalgo installe officiellement la police municipale parisienne

Anne Hidalgo, Maire de Paris, a accueilli ce jour la première promotion de 154 policières et de policiers municipaux parisiens qui seront dès demain dans les rues de la Ville. Avec une nouvelle organisation par arrondissement, cette police de proximité a comme première mission de rendre service aux Parisiens.

Annoncée par la Maire de Paris le 4 février 2019 devant le Conseil de Paris et adopté par le Conseil de Paris le 2 juin 2021, la police municipale constitue un nouveau service public pour les habitants et les visiteurs de la capitale.

La première vague de formation a abouti à une première promotion de 154 agents, présentée ce jour et composée de près de 40% de femmes. Les 3400 agents de l'ex - Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection seront formés progressivement et renforcés par des recrutements externes afin d'atteindre l'objectif fixé de 5000 agents à terme, au sein de la nouvelle Direction de la Police municipale et de la Prévention (DPMP).

Pour assurer une formation de très haut niveau, la Ville de Paris a créé sa propre Ecole de formation qui délivre la formation réglementaire (commune à tous les policiers municipaux de France) ainsi que des modules spécifiques : formation aux gestes qui sauvent, lutte contre le harcèlement de rue, lutte contre les violences faites aux femmes et lutte contre les LGBTphobies.

Adossée dans son fonctionnement au maillage territorial parisien cette police s'organise autour d'un état-major et de 17 divisions locales, placée auprès de chaque maire d'arrondissement. Les agents seront joignables 24h/24 et 7j/7 via le 3975.

La police municipale parisienne sera concentrée sur 4 grands domaines d'intervention : veiller à la propreté de la Ville, sécuriser les Parisiennes et les Parisiens, protéger les piétons et les usagers de la route les plus vulnérables, apaiser la Ville notamment le soir et la nuit.

La Maire a rappelé que les missions de la police municipale sont complémentaires de celles de la police nationale et qu'à cette fin, elle venait de signer une convention de coordination avec le préfet de police et la procureure de la République de manière à renforcer l'efficacité collective au service de la sécurité des Parisiens.

Enfin, la Maire a rappelé dans son discours de devoir d'exemplarité des nouveaux agents, et a annoncé la création d'un « comité d'éthique de la police municipale » présidé par Jacques Toubon, ancien Défenseur des Droits.

Enfin, la Maire a redit que l'enjeu de la confiance était un enjeu indispensable à l'efficacité de la police municipale parisienne : *« pour que la confiance s'instaure et perdure, deux conditions seront essentielles : prendre compte des attentes de nos concitoyens et rendre compte de votre action. »*

C'est dans cet objectif que sera créé « l'Observatoire de la tranquillité publique ». Il rendra compte de l'activité de la police municipale en temps réel et recueillera les attentes des habitants dans le cadre d'une grande enquête annuelle qui servira également à appréhender l'expérience des jeunes et des policiers pour améliorer la relation police-population.

Contact presse Ville de Paris : Marion Fonteny - presse@paris.fr - 01.42.76.49.61